



Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

IB : 059-215903832-20250602-DC 2025\_063-AU

République

SLOW

Département du Nord

## Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2025-063

### DÉCISION DU MAIRE

Marché 2025-07

Objet : Marché de Maitrise d'œuvre pour la réalisation d'un parc urbain « Parc de la Rhônelle » à Marly

*Le Maire de la Ville de Marly,*

*Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1, R2194-2, R2194-5 et R2194-7*

*Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,*

*Considérant les modifications non substantielles du marché relatives à des erreurs matérielles relevées dans l'acte d'engagement et portant sur les délais d'exécution des documents d'étude.*

### DÉCIDE

La prise en compte des modifications des erreurs matérielles contenues dans l'acte d'engagement et relatives aux délais de réalisation des études DIA et DIA DE PROJET PAYSAGE.

La mission DIA sera réalisée dans un délai de 2 mois.

La mission DIA DE PROJET PAYSAGE sera réalisée dans un délai de 12 mois.

Ces corrections ne produisent aucun impact financier sur le montant global du marché qui est de 1 185 300,00€ HT soit 1 422 360,00 € TTC.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

*Fait à Marly, le 02 juin 2025*

Le Maire,  
Jean-Noël VERFAILLIE



*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le ...05.06.2025  
et de la publication le ...05.06.2025*